

# Alain Gardère : un ancien grand flic et préfet dans la tourmente judiciaire



*Alain Gardère, l'ancien premier flic de France, doit affronter le « rouleau compresseur » de la justice.*



*Une chose est sûre aujourd'hui : le ministre de l'intérieur Gérard Collomb ne connaît pas Alain Gardère... Il n'en a jamais entendu parler.*

**Il existe des indices graves et concordants qu'Alain Gardère, ancien directeur à la Préfecture de Police de Paris qui avait 30 000 policiers sous ses ordres, ait commis les délits suivants : abus d'autorité, corruption passive, prise illégale d'intérêts, recel d'abus de biens sociaux, détournement de fonds publics, blanchiment de fraude fiscale, faux administratif et usage de faux par personne dépositaire de l'autorité publique... Cette énumération n'émane pas d'un policier, mais de l'ordonnance de mise en examen de la juge d'instruction ayant auditionné Alain Gardère et traité un volumineux dossier. « On s'achemine vers un renvoi en correctionnel fin 2018 ou courant 2019 » confie un proche du dossier, joint par téléphone ce 10 août 2018 et qui préfère garder l'anonymat.**

Peu de français connaissent l'existence d'Alain Gardère.

Pourtant, l'homme a la réputation d'avoir été plus puissant qu'un ministre. Pensez ! Ancien chef de cabinet du Directeur Général de la Police Nationale (DGPN), devenu Directeur de la Sécurité Publique de l'Agglomération Parisienne (DSPAP), Alain Gardère, policier à la carrière fulgurante sous le mandat du Président de la République Nicolas Sarkozy, a été mis en examen pour de nombreuses infractions, qui enverraient un français moyen en prison, au titre de la préventive. Alain Gardère, lui, a été laissé en liberté en attendant son procès.

L'homme est une sorte de « disciple de Jérôme Cahuzac » dans la série « il n'y a pas de petit profit ». Même récemment, dans le bureau de la juge d'instruction, il s'étonne d'être là, de devoir « rendre des comptes à la justice ». Lui, qui jetait, via ses équipes et ses 30 000 fonctionnaires, les « foudres de la justice » sur les Français moyens.

Nos confrères de la rédaction du « Parisien » ont réussi à contacter le préfet Alain Gardère et ils dressent un portrait croustillant de l'ancien premier flic de France : « Il ne voit pas le problème. Jamais. Et s'étonne même qu'on puisse s'étonner. Mis en examen depuis janvier 2016 pour une ribambelle d'infractions (abus d'autorité, corruption passive, prise illégale d'intérêts, recel d'abus de biens sociaux, détournement de fonds publics), l'ancien grand flic Alain Gardère a vu sa barque judiciaire s'alourdir cet été avec une série de nouvelles mises en examen. Toujours pour des infractions financières en lien avec ses activités, à l'exception d'une mise en examen pour blanchiment de fraude fiscale en lien avec une transaction immobilière soupçonnée d'avoir été sous-évaluée... ».

## **Vacances à « l'oeil », cadeaux pour son fils, ristournes, invitations multiples**

Mieux encore ! Le quotidien « Le Parisien – Aujourd'hui en France » a eu accès aux procès verbaux d'interrogatoire du

Préfet Alain Gardère

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/alain-gardere-le-prefet-qui-ne-payait-jamais-28-11-2017-7419318.php>

Des passages savoureux ont été publiés par nos confrères fin 2017, avant que le dossier Gardère ne s'alourdisse. On peut lire notamment dans ces extraits : « A la lecture de son interrogatoire-fleuve de près de dix heures dans le bureau de la juge d'instruction le 19 juillet dernier, on découvre un homme qui n'a eu de cesse de profiter de ses hautes fonctions pour en tirer divers bénéfices personnels. Qu'il s'agisse de son mandat de préfet délégué pour la sûreté des aéroports de Roissy et du Bourget (2012-2014) ou à la tête du Cnaps (Conseil national des activités privées de sécurité, l'organisme public chargé d'agréer et de contrôler toutes les entreprises de sécurité privées) entre 2014 et 2016, cet ancien membre du cabinet de Claude Guéant au ministère de l'Intérieur avait semble-t-il érigé le don contre-don en système. »

Ou encore : « ... La suite de l'audition est à l'avenant. Ainsi de ce chef d'entreprise dont il a reçu plusieurs cadeaux (invitations en vacances, au restaurant, en loge au Stade de France) et dont il est soupçonné d'avoir favorisé les affaires : « Étiez-vous suffisamment indépendant de lui pour, par exemple, faire diligenter des contrôles sur ses sociétés [...] ? » interroge la juge. « Oui, bien sûr », assure Alain Gardère, qui n'échappera pourtant pas à une mise en examen supplémentaire pour trafic d'influence passif », comme le révèlent nos confrère du quotidien « Le Parisien ».

Les procès verbaux établis par la juge d'instruction auraient pu inspirer Michel Audiard. L'un de ces PV, reproduit par « Le Parisien » relate : « Jamais avare d'une ristourne, l'ex-grand flic sollicite en septembre 2015 le patron d'une société de surveillance pour obtenir un iPhone 6 pour son fils. Un cadeau payé par l'entreprise, qu'il ne remboursera jamais. « Ne vous

paraît-il pas évident qu'en échange des présents que vous procure monsieur S., celui-ci attend en retour des décisions favorables dans le cadre de son activité sociale ? » interroge inlassablement la juge d'instruction. « Non », répond à nouveau son interlocuteur qui, là encore, ne semble pas voir le problème.

« Toujours au chapitre recel d'abus de biens sociaux, Alain Gardère s'est fait offrir trois repas dans un bon restaurant appartenant à un groupe géré par un de ses amis. L'entrepreneur en question a assuré qu'il avait l'habitude de convier les représentants des services de l'Etat mais qu'Alain Gardère tenait une place à part : c'est le seul de ses contacts qui avait pris l'initiative de se faire inviter ! Contacté, Me Jean Veil, l'avocat d'Alain Gardère, s'est refusé à tout commentaire. » On le comprend vu l'énormité du dossier. Bien que le préfet Alain Gardère soit présumé innocent, tant qu'une condamnation n'a pas été prononcée par le tribunal correctionnel.

La préfectorale a toujours été marquée par quelques dérives. Du sous-préfet Patault, qui avait déménagé une partie du mobilier ancien (et de fonction) de la sous-préfecture de Lunéville, et surnommé le « monsieur meuble de la préfectorale », au préfet Bernard Gonzalez qui avait fui un contrôle d'alcoolémie aux commandes de son scooter, lorsque qu'il était en poste en Moselle, en passant par ce préfet de police de Marseille qui avait insulté, dans son bureau, en étant enregistré à son insu, des représentants de la communauté Kurdes, qui entendaient organiser une manifestation pacifique contre le génocide des Kurdes par Daech et par la Turquie.

« Des aigles » aurait dit le regretté Charles Pasqua qui, lui, savait faire le ménage dans ses préfetures avant que les préfets dérapent.

**Francis GRUZELLE**

**Carte de Presse 55411**

**Lire aussi ces articles qui constituent un complément d'information :**

<https://ripostelaique.com/ardeche-le-maire-dannonay-interdit-l-islamiste-integrisme-omar-erkat.html>

<https://fr.blastingnews.com/societe/2018/05/meurtres-en-serie-a-marseille-des-kalachnikov-lyonnaises-002599045.html>

<https://ripostelaique.com/a-frejus-un-clando-tunisien-viole-un-e-sexagenaire-dans-un-parc-public.html>

<https://ripostelaique.com/il-y-a-3-ans-herve-cornara-etait-decapite-par-un-islamiste.html>

<https://ripostelaique.com/que-faire-des-460-enfants-soldats-de-daech-a-leur-retour-en-france.html>

<https://ripostelaique.com/le-recul-du-gouvernement-dans-la-lutte-contre-le-terrorisme.html>

<https://ripostelaique.com/quand-la-france-sera-t-elle-debarrassee-du-faux-psychiatre-egyptien-omar-erkat.html>